



MAIRIE DE FORGES

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
MERCREDI 03 FEVRIER 2016
A 20 H 30**

Le Mercredi 3 Février 2016 à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, LE ROCHELEUIL Angélique. VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quatorze Membres.

Sont absentes et excusées : BARIL Maryline, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne et DURRANT Arnaud

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Isabelle VILLAUDY TALLEC est élue **Secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

19H00 : *Présentation par CYCLAD de la modernisation de la collecte des déchets ménagers au 1^{er} Octobre 2016*

- ☞ **Pause. 20H30 Séance du Conseil Municipal**
- ☞ Approbation du compte-rendu de réunion du 11 Décembre 2015
- ☞ CDC Aunis Sud : Statuts, élection d'un suppléant au Conseil Communautaire, réseau bibliothèque et compte rendus Commissions
- ☞ Personnel Communal
- ☞ Ecole : Séjours découvertes
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Conventions : APAS, ASPAC et LABCO
- ☞ Jeux inter-villages
- ☞ Préparation budgétaire - Réflexion projets communaux
- ☞ Travaux en cours
- ☞ Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- ☞ Questions diverses

.....

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, CYCLAD est venu présenter son projet de modernisation de la collecte des déchets ménagers au 1^{er} Octobre 2016 sur le territoire de la CDC Aunis Sud.

Approbation du Compte-rendu du 11 Décembre 2015.

CDC AUNIS SUD

1) Statuts :

Madame le Maire expose aux Membres de l'Assemblée que Monsieur le Préfet a demandé au Président de la CDC Aunis Sud de modifier les statuts. Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de les modifier ainsi ce que suit :

- En retirant l'intégralité des définitions de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles reprises à l'identique dans un document séparé.
- En ajoutant la compétence facultative suivante « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».
- En modifiant les articles 4 et 6. Le receveur de la Communauté est le Comptable Public de Surgères au lieu de Trésorier.
- La suppression de la représentation des Communes au Conseil Communautaire telle que actée en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

2) Suppléant au Conseil Communautaire de la CDC Aunis Sud :

Vu la Loi NOTRe et notamment l'article 87, vu l'autorité préfectorale du 26 Mai 2015, considérant que la Commune de FORGES a une population de plus de 1.000 habitants et un seul siège au sein du Conseil Communautaire, elle doit être représentée par 1 Conseiller titulaire et 1 Conseiller suppléant.

Monsieur Gilbert BERNARD est Elu Conseiller Suppléant.

3) Charte du réseau des bibliothèques :

Madame le Maire rappelle que suite à la mise en place du réseau des bibliothèques de la CDC Aunis Sud, une charte a été rédigée en concertation avec les équipes des bibliothèques volontaires et adoptée en Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal valide la charte du réseau.

4) Référent communal du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Vu les statuts de la CDC Aunis Sud comportant notamment sous le chapitre aménagement de l'espace communautaire « étude, élaboration, modification, révision et suivi du PLUI », il convient de nommer un élu référent.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Gérard RENOU, Elu Référent du PLUI.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération de 2007 concernant la détermination du taux de promotion d'avancement de grade.
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 Février 2016, le taux de promotion d'avancement de grade s'appliquera à toutes les filières.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de promotion à 100% pour les avancements de grade de catégorie C, qui s'appliquera à toutes les filières.

- Le pot de départ de notre Agent Madame PINEAU Ghislaine est fixé au 12 Février à 18h30.

ECOLE ELEMENTAIRE : Séjours découvertes

L'école souhaite organiser 2 voyages scolaires en 2016/2017 :

- Un séjour découverte pour les 60 enfants en CP, CE1 et CE2 au Loup Garou à LEZAY (79), coût total de 6.910,- Euros du 3 au 5 Octobre 2016. Une participation de 45 Euros par enfant sera demandée.
- Une classe de mer pour les 46 enfants en CM1 et CM2 à Dolus d'Oléron (17), coût total 8.597,- Euros en Juin 2017. Une participation de 75 Euros par enfant sera sollicitée.

Le Conseil Municipal propose la prise en charge financière des transports (soit 1.615,- Euros) plus 10 Euros par enfant.

Vu les réserves financières de la coopérative scolaire, il reste à financer environ 1.700,- Euros.

DECISIONS BUDGETAIRES :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour un dépassement de crédits sur les chapitres 16 et 041 (opérations d'ordre).
- Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une répartition de l'actif et du passif a été effectuée entre la CDC Aunis Sud, le SIVOM de la Plaine d'Aunis, les 17 anciennes Communes de la CDC Plaine d'Aunis, et la CDA de La Rochelle.
Madame RADY, Comptable Public a transmis le tableau de répartition qui est à intégrer par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le bilan de transfert de l'actif et du passif qui s'élève à 8.743,49 Euros (écriture d'ordre non budgétaire).

CONVENTIONS : APAS, ASPAC et LABCO

- 1) Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rupture par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du contrat le liant à la Commune, les salariés ne bénéficiant plus de service de santé au travail. Le seul Organisme agréé dans notre secteur géographique est l'APAS de Rochefort sur Mer (Adhésion au service inter-entreprises de la santé au travail de la Charente-Maritime).

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'APAS pour un coût de 1.316,- Euros TTC en 2016.

- 2) Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par l'ASPAC (Association pour le secours et la protection des animaux de Châtelailon Plage) qui fixe les conditions de prise en charge des chiens et chats abandonnés.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'ASPAC pour un coût de 367,20 Euros TTC en 2016.

- 3) Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint explique que le laboratoire d'analyses du Centre-Ouest (LABCO) procède aux différentes analyses microbiologiques alimentaires et aux contrôles de surface afin de respecter la réglementation en vigueur. Le laboratoire sollicite la Commune pour la signature d'un avenant à hauteur de 486,64 Euros TTC en 2016.

Le Conseil Municipal accepte la signature de cet avenant.

JEUX INTERVILLAGES :

Madame le Maire fait le compte-rendu d'une réunion entre les Maires des Communes concernées par les jeux intervillages. Monsieur Cédric LUCAS expose au Conseil Municipal les statuts de « l'Association des fêtes intervillages en Aunis » créée en décembre 2015.

PREPARATION BUDGETAIRE :

Le Compte Administratif 2015 sera voté d'ici quelques semaines. Madame le Maire engage le débat sur la préparation budgétaire 2016. Au vu des différentes contraintes financières, il sera nécessaire d'établir des priorités dans les projets communaux.

TRAVAUX EN COURS :

Monsieur BARITEAU Philippe informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le cabinet SITEA pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la rue Délidon. Le choix du cabinet s'effectuera lors de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

Calendrier des prochaines réunions (sous réserve de modifications) :

- Vote du Compte Administratif 2015 : Le 26 Février
- Commission Budget : Le 9 Mars
- Vote du Budget Primitif 2016 : Le 25 Mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

